

RESPONSABILITÉ de la DIRECTION relativement à l'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ont été dressés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les nombreux montants devant être nécessairement fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers consolidés ont été dressés suivant des conventions comptables conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers consolidés.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent des normes de qualité pour l'engagement et la formation du personnel, un code déontologique, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons. Les contrôles internes sont évalués et révisés au moyen de programmes de vérification interne, lesquels sont examinés par les vérificateurs externes.

Le président et chef de la direction



CLAUDE LAMOUREUX

La responsabilité des états financiers consolidés incombe au conseil d'administration, secondé par le Comité de vérification et d'actuariat. Celui-ci se compose de cinq administrateurs ne faisant partie ni des cadres ni du personnel de l'administrateur du régime. De plus, le comité examine les recommandations que font les vérificateurs internes et externes en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que leur mise en application par la direction. Dans l'exercice de ses fonctions, le comité rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs internes et externes pour décider de la portée et du choix du moment de leurs vérifications respectives, examiner leurs constatations et s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité révisé les états financiers consolidés et les recommande à l'approbation du conseil d'administration.

Les vérificateurs externes du régime, Deloitte & Touche s.r.l. ont effectué une vérification indépendante des états financiers consolidés selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Leur vérification a comporté les sondages et autres procédés qu'ils ont jugés nécessaires pour exprimer leur opinion dans leur rapport à l'administrateur. Les vérificateurs externes ont libre accès au comité de vérification et d'actuariat pour discuter de leur vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne.

Le vice-président, Finances



ANDREW JONES

Le 11 février 2004

RAPPORT des VÉRIFICATEURS à l'ADMINISTRATEUR

Nous avons vérifié l'état consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations, et des prestations constituées et (du déficit) de l'excédent du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 2003 et les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des prestations constituées et de l'évolution (du déficit) de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à l'administrateur du régime. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts

d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations, et des prestations constituées et (du déficit) de l'excédent du régime au 31 décembre 2003 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, des prestations constituées et (du déficit) de l'excédent pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



COMPTABLES AGRÉÉS

Toronto, Canada, le 11 février 2004

OPINION FORMULÉE par les ACTUAIRES

Le cabinet Mercer, Consultation en ressources humaines a été retenu par le Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « conseil ») pour effectuer une évaluation actuarielle de l'actif et des obligations du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « régime ») au 31 décembre 2003 en présupposant de la continuité de l'exploitation du régime pour l'inclure dans les états financiers du régime. Dans le cadre de l'évaluation, nous avons examiné les récents résultats du régime en ce qui a trait aux hypothèses non économiques et présenté nos conclusions au conseil.

L'évaluation du passif actuariel du régime a été fondée sur ce qui suit :

- les données sur la participation au 31 décembre 2002 fournies par le Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- les méthodes prescrites par le Chapitre 4100 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* relativement aux états financiers des régimes de retraite;
- les taux d'intérêt réels et nominaux des obligations du Canada à long terme à la fin de 2003;
- les hypothèses sur les événements à venir (par exemple, taux d'inflation futurs et taux de départ à la retraite futurs) qui nous ont été transmises à titre de meilleure estimation de ces événements faites par le conseil;
- les renseignements fournis par le ministère du Travail de l'Ontario et les rapports publiés au sujet des salaires négociés pour les années scolaires 2002–2003 et 2003–2004.



LESTER J. WONG, F.I.C.A

L'objectif des états financiers est de donner une marge fidèle de la situation financière du régime au 31 décembre 2003 en présupposant de la continuité de l'exploitation du régime. La situation financière présentée dans ces états est différente de celle produite pour l'évaluation réglementaire (c'est-à-dire, l'évaluation actuarielle requise en vertu de la *Loi sur le régime de retraite des enseignants* et la *Loi sur les régimes de retraite* [Ontario]), qui utilise des méthodes actuarielles prescrites en vertu de la *Loi sur le régime de retraite des enseignants* et des hypothèses conservatrices relativement aux événements à venir afin d'établir un niveau prudent de cotisations futures.

Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer le passif actuariel du régime porté aux états financiers représentent la meilleure estimation des événements à venir et des conditions du marché à la fin de 2003 faite par le conseil, et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats futurs du régime seront inévitablement différents, voire considérablement différents, par rapport aux hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les évaluations ultérieures et aura alors une incidence sur la situation financière du régime et sur les cotisations requises pour la capitalisation du régime.

Selon certains tests de vraisemblance et de cohérence des données que nous avons faits, nous croyons que les données sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. En outre, à notre avis, les méthodes d'évaluation utilisées sont appropriées aux fins de l'évaluation et les hypothèses utilisées à l'égard de l'évaluation sont conformes aux principes actuariels reconnus. Notre opinion a été formulée et notre évaluation effectuée conformément aux principes actuariels reconnus.



MALCOLM P. HAMILTON, F.I.C.A

Le 11 février 2004

ÉTAT CONSOLIDÉ de l'ACTIF NET DISPONIBLE pour le SERVICE des PRESTATIONS
et des PRESTATIONS CONSTITUÉES et (du DÉFICIT) de l'EXCÉDENT

au 31 décembre 2003 (en millions de dollars)

	2003	2002
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		
Actif		
Placements (note 2)	85 277 \$	88 671 \$
Somme à recevoir de la Province d'Ontario (note 3)	1 360	1 324
Somme à recevoir des courtiers	414	82
Encaisse	32	124
Immobilisations corporelles	7	5
	87 090	90 206
Passif		
Passif relatif aux placements (note 2a)	10 846	23 234
Somme à verser aux courtiers	412	640
Créditeurs et charges à payer	155	119
	11 413	23 993
Actif net disponible pour le service des prestations	75 677	66 213
Ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (note 4)	3 480	9 644
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	79 157 \$	75 857 \$
PRESTATIONS CONSTITUÉES ET (DÉFICIT) EXCÉDENT		
Prestations constituées (note 5)	83 123 \$	73 665 \$
(Déficit) Excédent	(3 966)	2 192
Prestations constituées et (déficit) excédent	79 157 \$	75 857 \$

Au nom du conseil :

Président

Membre du conseil




ÉTAT CONSOLIDÉ de l'ÉVOLUTION de l'ACTIF
NET DISPONIBLE pour le SERVICE des PRESTATIONS

<i>exercice terminé le 31 décembre 2003 (en millions de dollars)</i>	2003	2002
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	66 213 \$	69 456 \$
Placements		
Revenu (perte) de placement (note 8)	11 424	(1 411)
Frais de placement (note 13a)	(162)	(105)
Opérations de placement, montant net	<u>11 262</u>	<u>(1 516)</u>
Services aux participants		
Cotisations (note 11)	1 435	1 383
Prestations (note 12)	(3 199)	(3 076)
Frais liés aux services aux participants (note 13b)	(34)	(34)
Services aux participants, montant net	<u>(1 798)</u>	<u>(1 727)</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net	<u>9 464</u>	<u>(3 243)</u>
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice	75 677 \$	66 213 \$

ÉTAT CONSOLIDÉ de l'ÉVOLUTION des PRESTATIONS CONSTITUÉES

<i>exercice terminé le 31 décembre 2003 (en millions de dollars)</i>	2003	2002
Prestations constituées au début de l'exercice	73 665 \$	65 431 \$
Augmentation des prestations constituées		
Intérêts sur les prestations constituées	4 311	4 081
Prestations constituées	2 001	1 742
Modification des hypothèses actuarielles (note 5a)	5 560	5 276
Pertes actuarielles (note 5c)	785	211
	<u>12 657</u>	<u>11 310</u>
Diminution des prestations constituées		
Prestations versées (note 12)	3 199	3 076
Augmentation nette des prestations constituées	<u>9 458</u>	<u>8 234</u>
Prestations constituées à la fin de l'exercice	83 123 \$	73 665 \$

ÉTAT CONSOLIDÉ de l'ÉVOLUTION (du DÉFICIT) de l'EXCÉDENT

<i>exercice terminé le 31 décembre 2003 (en millions de dollars)</i>	2003	2002
Excédent au début	2 192 \$	6 998 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net disponible pour le service des prestations	9 464	(3 243)
Variation de l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif (note 4)	(6 164)	6 671
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	3 300	3 428
Augmentation nette des prestations constituées	<u>(9 458)</u>	<u>(8 234)</u>
(Déficit) excédent à la fin	(3 966) \$	2 192 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

exercice terminé le 31 décembre 2003

DESCRIPTION DU RÉGIME

La description suivante du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le régime) n'est qu'un résumé. Pour obtenir plus de renseignements, il faut se reporter à la *Loi sur le régime de retraite des enseignants*, telle qu'elle a été modifiée.

a) Généralités

Le régime est régi par la *Loi sur le régime de retraite des enseignants*. Le régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées, dont répondent conjointement la Province d'Ontario (la Province) et les participants du régime représentés par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (la FEO). Les modalités du régime sont présentées dans l'Entente des partenaires.

Le régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et agréé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en tant que régime de retraite agréé non assujéti à l'impôt sous le numéro 0345785.

Le régime et les placements sont gérés par le conseil d'administration du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le conseil). En vertu de la *Loi sur le régime de retraite des enseignants*, le conseil constitue une société sans capital-actions non assujéti à la *Loi sur les corporations* (Ontario).

b) Capitalisation

Les prestations aux termes du régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placement. Les cotisations sont versées par les participants actifs du régime et un montant correspondant est versé par la Province, ainsi que par des écoles privées et organismes désignés. La valeur des prestations et des cotisations exigées est établie en fonction d'évaluations actuarielles périodiques.

c) Rentes de retraite

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service validées, la moyenne des cinq meilleures années de salaire et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Un participant est admissible à une rente de retraite réduite à partir de l'âge de 55 ans, ou de 50 ans si le participant a cessé d'être employé dans le domaine de l'éducation après le 29 juin 2001. Une rente de retraite sans réduction peut être versée à 65 ans ou à n'importe quel âge si le participant compte une période de 35 ans de service validée ou encore si la somme de son âge et de ses années de service reconnues équivaut à 90, ou à 85 dans le cas où le participant avait cessé d'être employé dans le domaine de l'éducation après le 31 mai 1998.

d) Rentes d'invalidité

Des rentes d'invalidité sont offertes à tout âge aux participants atteints d'invalidité, sous réserve d'un minimum de 10 ans de service admissibles. Le type de rente est fonction du degré d'invalidité.

e) Prestations de décès

Des prestations de décès sont offertes au décès d'un participant actif et pourraient l'être au décès d'un participant retraité.

Les prestations peuvent être versées sous forme d'une rente de survivant ou d'une somme forfaitaire, ou des deux.

f) Indexation des prestations

Les prestations de retraite sont rajustées annuellement en fonction de l'inflation à 100 % de l'indice des prix à la consommation, sous réserve d'un maximum de 8 % par année, tout excédent étant reporté.

g) Convention de retraite

La convention de retraite (CR) a été créée en vertu d'une entente entre les corépondants comme un régime complémentaire destiné à fournir aux participants du régime des prestations qui, étant donné les restrictions imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et ses règlements, ne peuvent leur être versées en vertu du régime de retraite agréé. Comme la CR constitue une fiducie distincte, l'actif net disponible pour le service des prestations et les prestations de retraite constituées au titre de la CR ne figurent pas dans les présents états financiers.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) *Mode de présentation*

Ces états financiers présentent la situation financière et les résultats des activités du régime et ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers des filiales en propriété exclusive sont consolidés dans les états financiers du régime. Ces derniers comprennent également la quote-part revenant au régime de la juste valeur de l'actif, du passif et des activités de placement dans les coentreprises importantes.

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice en cours.

b) *Placements et sommes à recevoir et charges relatives aux placements*

Juste valeur

Les placements ainsi que les sommes à recevoir et le passif relatif aux placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant estimé de la contrepartie dont conviendraient deux parties compétentes n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en pleine connaissance de cause.

Lorsqu'elle est vérifiable, la juste valeur est fondée sur les cours du marché ou sur les prix fournis par les maisons de courtage. Lorsque ces données ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie en utilisant différents procédés, comme la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, les coefficients de capitalisation des bénéfices, des évaluations, les cours du marché pour des instruments similaires et d'autres modèles d'établissement des prix, le cas échéant.

Comptabilisation à la date d'opération

Les achats et les ventes de placements et de contrats sur produits dérivés sont comptabilisés à la date de l'opération (la date à laquelle les risques et les avantages importants ont été transférés).

Revenu de placement

Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les intérêts créditeurs et les produits tirés des biens immobiliers sont constatés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice à mesure qu'ils sont gagnés. Le revenu de placement comprend également les gains et les pertes réalisés et non réalisés. Étant donné que les produits tirés des biens immobiliers sont déterminés en fonction de la juste valeur, la dotation à l'amortissement est exclue.

c) *Conversion de devises*

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de fin d'exercice. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés découlant de ces opérations sont inclus dans le revenu de placement.

d) *Prestations constituées*

La valeur des prestations constituées et leurs variations au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant. L'évaluation est faite au début de l'exercice et extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice. L'évaluation est fondée sur la méthode de la répartition des prestations, au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

e) *Utilisation d'estimations*

L'établissement des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui influent principalement sur la valeur présentée des actifs et des passifs, sur les produits et les charges et sur les éléments d'information correspondants.

2. PLACEMENTS

Le régime investit directement ou par l'entremise de produits dérivés dans des placements à revenu fixe, dans des actions et dans des placements sensibles à l'inflation, conformément à sa politique de diversification de l'actif. Cette diversification vise à réduire la possibilité d'une baisse générale de l'excédent et à profiter au maximum des occasions de gains dans l'ensemble du portefeuille de placements.

a) **Placements¹ avant répartition de l'incidence des contrats sur produits dérivés et des sommes à recevoir et du passif relatifs aux placements**

Le tableau ci-dessous présente un résumé des placements du régime, y compris les intérêts courus nets et les dividendes totalisant 441 M\$ (494 M\$ en 2002), avant la répartition de l'incidence des contrats sur produits dérivés et des sommes à recevoir et du passif relatifs aux placements, au 31 décembre :

(en millions de dollars)	2003		2002	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres à revenu fixe				
Déventures	12 608 \$	9 963 \$	14 261 \$	11 064 \$
Obligations	14 053	14 028	11 181	10 890
Titres du marché monétaire	5 212	5 202	9 735	9 802
Autres placements ²	4 029	3 518	3 961	3 072
	35 902	32 711	39 138	34 828
Actions				
Cotées en Bourse				
Canadiennes	10 700	7 537	9 439	8 485
Américaines	3 586	3 492	3 469	3 996
Autres que nord-américaines	5 594	5 351	5 400	6 370
Non cotées en Bourse				
Canadiennes (note 6)	2 204	2 104	2 253	2 185
Américaines	1 122	1 366	704	949
Autres que nord-américaines	1 319	1 243	990	1 189
	24 525	21 093	22 255	23 174
Placements sensibles à l'inflation				
Biens immobiliers (note 7)	10 397	9 734	12 054	11 056
Titres à taux réels				
Canadiennes	6 498	5 035	5 184	4 227
Américaines	771	649	1 149	909
Infrastructure et bois d'œuvre	2 222	2 085	1 000	963
	19 888	17 503	19 387	17 155
	80 315	71 307	80 780	75 157
Sommes à recevoir liées aux placements				
Titres acquis en vertu de conventions de revente	1 740	1 742	5 726	5 701
Garantie en espèces déposée en vertu d'un arrangement d'emprunt sur des titres	–	–	272	270
Contrats sur produits dérivés, montant net	3 222	565	1 893	1 231
Placements	85 277	73 614	88 671	82 359
Passif relatif aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(2 211)	(2 214)	(10 913)	(10 862)
Titres vendus à découvert				
Titres à revenu fixe	(1 520)	(1 532)	(4 037)	(3 935)
Actions	–	–	(259)	(276)
Coentreprises importantes (note 6)	(815)	(815)	(764)	(764)
Biens immobiliers (note 7)	(4 202)	(3 926)	(4 774)	(4 297)
Contrats sur produits dérivés, montant net	(2 098)	(1 061)	(2 487)	(369)
	(10 846)	(9 548)	(23 234)	(20 503)
Placements, montant net (note 2c)	74 431 \$	64 066 \$	65 437 \$	61 856 \$

¹ Pour plus de détails, veuillez vous reporter au tableau des placements de plus de 50 M\$ présenté à la page 49.

² Constitués de fonds de couverture, de comptes de contrats à terme standardisés gérés et de programmes fonds de fonds.

b) Contrats sur produits dérivés

Les contrats sur produits dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est établie en fonction de l'actif, des marchandises, des indices, des taux d'intérêt et des taux monétaires sous-jacents. Les contrats sur produits dérivés sont transigés hors Bourse ou sur des Bourses.

Le régime utilise des produits dérivés pour gérer la composition de son actif et son risque de change. Les produits dérivés sont également utilisés dans des programmes à valeur ajoutée conformément aux objectifs de placement du régime.

Le montant nominal des contrats sur produits dérivés correspond au volume des opérations en cours et ne représente pas le gain, la perte ni le risque net potentiel lié au risque de marché ou de crédit de telles opérations. Ce montant nominal sert plutôt à établir le rendement tiré des contrats et la juste valeur de ces derniers.

Le tableau suivant présente un résumé des montants nominaux et de la juste valeur des contrats sur produits dérivés détenus par le régime au 31 décembre :

(en millions de dollars)

	2003		2002	
	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
Produits dérivés sur actions et sur marchandises				
Swaps	20 993 \$	1 514 \$	15 261 \$	(736) \$
Contrats à terme standardisés	5 870	(50)	2 535	24
Options :				
Cotées en Bourse – achetées	63	–	8	1
– vendues	102	(1)	1	(2)
Hors cote – achetées	1 883	41	548	58
– vendues	2 129	(46)	908	(61)
		<u>1 458</u>		<u>(716)</u>
Produits dérivés sur taux d'intérêt				
Swaps	32 694	(182)	22 828	(506)
Contrats à terme standardisés	35 663	(9)	21 977	(6)
Options :				
Cotées en Bourse – achetées	5 302	4	2 918	7
– vendues	2 461	(5)	3 733	(6)
Hors cote – achetées	11 077	132	5 867	119
– vendues	11 500	(106)	4 022	(113)
		<u>(166)</u>		<u>(505)</u>
Produits dérivés sur devises				
Swaps	529	53	510	(43)
Contrats à terme de gré à gré	36 692	259	52 246	(119)
Options :				
Hors cote – achetées	4 234	59	7 569	37
– vendues	568	(18)	588	(19)
		<u>353</u>		<u>(144)</u>
Produits dérivés de crédit				
Swaps sur défaillance – achetés	380	85	338	51
– vendus	403	1	405	(4)
Swaps sur rendement total	583	(5)	644	(35)
		<u>81</u>		<u>12</u>
Autres produits dérivés				
Swaps liés à la volatilité/aux écarts	951	3	1 920	(136)
Swaps sur dividendes	107	19	78	1
		<u>22</u>		<u>(135)</u>
		<u>1 748</u>		<u>(1 488)</u>
Moins : garantie en espèces (reçue) payée en vertu de contrats sur produits dérivés, montant net		<u>(624)</u>		<u>894</u>
Juste valeur nette des contrats sur produits dérivés		<u>1 124 \$</u>		<u>(594) \$</u>

La juste valeur nette des contrats sur produits dérivés au 31 décembre présentée à la page précédente se compose comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2003	<i>2002</i>
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	3 941 \$	1 882 \$
Garantie en espèces payée en vertu de contrats sur produits dérivés	157	968
Passif lié aux produits dérivés	(2 193)	(3 370)
Garantie en espèces reçue en vertu de contrats sur produits dérivés	(781)	(74)
	1 124 \$	(594) \$

Les contrats sur produits dérivés présentés à la page précédente viennent à échéance au cours de la prochaine année, sauf les contrats suivants dont l'échéance moyenne pondérée (en années) s'établit comme suit :

	2003		<i>2002</i>	
	Montant nominal <i>(en millions de dollars)</i>	Échéance moyenne pondérée <i>(en années)</i>	Montant nominal <i>(en millions de dollars)</i>	Échéance moyenne pondérée <i>(en années)</i>
Produits dérivés sur actions et sur marchandises				
Swaps	3 260 \$	2,6	824 \$	1,5
Produits dérivés sur taux d'intérêt				
Swaps	30 064	7,3	19 122	8,2
Options négociées hors cote	5 900	3,8	3 873	5,0
Produits dérivés sur devises				
Swaps	530	4,2	434	5,0
Contrats à terme de gré à gré	681	1,1	2 560	1,2
Produits dérivés de crédit				
Swaps sur défaillance	630	3,9	661	3,3
Swaps sur rendement total	572	4,6	643	4,6
Autres produits dérivés				
Swaps liés à la volatilité/aux écarts	220	2,3	649	1,8
Swaps sur dividendes	80	3,3	78	2,9

c) **Composition de l'actif des placements**

Le régime applique une politique en vertu de laquelle l'actif doit être composé d'environ 50 % d'actions, 20 % de titres à revenu fixe et 30 % de placements sensibles à l'inflation aux 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002.

Le tableau ci-dessous présente un résumé de l'actif du régime au 31 décembre après répartition dans les catégories de la composition de l'actif, des placements directs, des contrats sur produits dérivés ainsi que des sommes à recevoir et du passif relatifs aux placements :

	2003		2002	
	Placements nets réels à la juste valeur <i>(en millions de dollars)</i>	Composition de l'actif <i>(en pourcentage)</i>	Placements nets réels à la juste valeur <i>(en millions de dollars)</i>	Composition de l'actif <i>(en pourcentage)</i>
Titres à revenu fixe				
Obligations	10 303 \$	14 %	9 855 \$	15 %
Placements non traditionnels	4 088	5	3 948	6
Stratégies de rendement absolu	6 599	9	2 513	4
Titres du marché monétaire	2 056	3	1 853	3
Dette grevant les biens immobiliers <i>(note 7)</i>	(3 670)	(5)	(4 214)	(7)
	19 376	26	13 955	21
Actions				
Canadiennes	15 193	20	13 430	21
Américaines	6 752	9	6 657	10
Autres que nord-américaines	12 386	17	11 529	18
	34 331	46	31 616	49
Placements sensibles à l'inflation				
Biens immobiliers, montant net <i>(note 7)</i>	9 865	13	11 494	18
Titres à taux réel	7 069	9	5 918	9
Marchandises	1 890	3	1 483	2
Infrastructure et bois d'œuvre	1 900	3	971	1
	20 724	28	19 866	30
Total des placements, montant net	74 431 \$	100 %	65 437 \$	100 %

d) **Risque de taux d'intérêt**

Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et des marchés boursiers influent sur l'actif du régime. Les obligations au titre du régime sont exposées à des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Le risque principal auquel le régime est exposé est la baisse du taux de rendement réel sur une longue période qui pourrait entraîner la hausse des taux de cotisations nécessaires pour satisfaire aux obligations au titre du régime. Au 31 décembre 2003, en présumant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, une diminution de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait une augmentation d'environ 15 % des obligations au titre du régime (14 % en 2002).

En tenant compte des contrats sur produits dérivés ainsi que des sommes à recevoir et du passif relatifs aux placements dont fait état la note 2b, une augmentation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de 6,2 % de la valeur des titres à revenu fixe (5,7 % en 2002). De la même façon, une hausse de 1 % des taux d'intérêt réels entraînerait un recul de 16 % de la valeur des titres à taux réel (16 % en 2002).

e) **Risque de crédit**

Au 31 décembre 2003, la plus importante concentration de risque de crédit du régime est auprès du gouvernement du Canada et de la province d'Ontario. Cette concentration découle principalement du fait que le régime détient 16,5 G\$ de titres émis par le gouvernement du Canada et 12,6 G\$ de débetures non négociables émises par la Province d'Ontario, de même que d'une somme à recevoir de 1,4 G\$ de la Province d'Ontario et des versements futurs de capitalisation du régime qui seront effectués par cette Province.

Le régime limite le risque de crédit relatif aux contrats sur produits dérivés en traitant avec des parties dont la cote de crédit est d'au moins A, en observant un processus de contrôle interne des limites de crédit, en adoptant des techniques de réduction du risque de crédit, comme des accords généraux de compensation (prévoyant certains droits de compensation) et, le cas échéant, en obtenant des garanties.

f) **Risque de change**

Le risque de change provient des placements du régime libellés en devises et des contrats sur produits dérivés connexes.

Dans le cadre de sa politique de composition de l'actif, le régime utilise un programme de couverture du risque de change pour couvrir environ 50 % de son placement dans certaines actions autres que nord-américaines en vertu de sa politique de change. Le régime effectue également des opérations sur devises dans le but d'ajouter de la valeur. Au 31 décembre, le risque de change net du régime en dollars canadiens, en tenant compte de la couverture connexe et des positions de change, s'établit comme suit :

(en millions de dollars)

	2003			2002	
Devise	Risque de change	Couverture connexe	Opérations	Risque net	Risque net
Dollar américain	10 490 \$	– \$	(5 344) \$	5 146 \$	2 739 \$
Euro	4 581	(2 260)	1 405	3 726	4 200
Livre sterling	3 033	(1 502)	110	1 641	1 697
Yen	2 926	(1 457)	798	2 267	263
Franc suisse	995	(495)	(344)	156	615
Couronne suédoise	312	(155)	84	241	295
Autre	1 528	–	1 943	3 471	1 337
	23 865 \$	(5 869) \$	(1 348) \$	16 648 \$	11 146 \$

g) **Prêts de titres**

Le régime prête des titres afin de générer des produits supplémentaires ou pour appuyer d'autres stratégies de placement.

Au 31 décembre 2003, les placements du régime comprenaient des prêts de titres d'une juste valeur de 6 108 M\$ (4 399 M\$ en 2002).

La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts s'établissait à 6 015 M\$ (4 584 M\$ en 2002).

h) **Titres donnés en garantie**

Des titres ayant une juste valeur de 706 M\$ (644 M\$ en 2002) ont été déposés ou donnés en garantie auprès de diverses institutions financières à titre de garantie ou de marge.

3. **SOMME À RECEVOIR DE LA PROVINCE D'ONTARIO**

La somme à recevoir de la Province comprend les cotisations d'équivalence requises et les intérêts connexes.

(en millions de dollars)

	2003	2002
Cotisations à recevoir	1 303 \$	1 255 \$
Intérêts courus à recevoir	57	69
	1 360 \$	1 324 \$

La somme à recevoir de la Province comprend une somme de 683 M\$ reçue en janvier 2004; un montant de 677 M\$ sera reçu en 2005.

4. AJUSTEMENT DE LA VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations est établie en tenant compte des tendances du marché conformément aux hypothèses servant de base à l'évaluation des prestations constituées. L'ajustement représente une perte nette accumulée reportée, soit la différence non amortie entre le rendement réel des placements en actions du régime (y compris les biens immobiliers, les marchandises, les placements non traditionnels, les infrastructures et le bois d'œuvre) et le rendement établi selon les meilleures estimations de la direction. Les rendements annuels supérieurs (gains) ou inférieurs (pertes) aux rendements établis selon les meilleures estimations de la direction sont amortis sur cinq ans. La variation de l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif pour l'exercice s'est établie à (6 164) M\$ (6 671 M\$ en 2002).

Les titres à revenu fixe sont évalués à leur juste valeur conformément au taux d'actualisation utilisé pour évaluer les prestations constituées du régime et, par conséquent, ils ne justifient pas un ajustement de l'actif net.

Le tableau suivant présente un résumé de la composition de l'ajustement de la valeur actuarielle de l'actif aux 31 décembre :

(en millions de dollars)	(Gains) pertes non amortis	(Gains) pertes non amortis devant être comptabilisés en				(Gains) pertes non amortis
	2003	2004	2005	2006	2007	2002
1999	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(1 342) \$
2000	224	224	–	–	–	448
2001	2 622	1 311	1 311	–	–	3 933
2002	4 954	1 651	1 651	1 652	–	6 605
2003	(4 320)	(1 080)	(1 080)	(1 080)	(1 080)	–
	3 480 \$	2 106 \$	1 882 \$	572 \$	(1 080) \$	9 644 \$

5. PRESTATIONS CONSTITUÉES

a) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations constituées, soit 83 123 M\$ (73 665 M\$ en 2002), reflètent les meilleures estimations de la direction quant à la conjoncture économique future et tiennent compte d'hypothèses économiques et autres. Les hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont trait notamment à la mortalité, aux taux de sortie et aux taux de retraite. Les principales hypothèses économiques portent entre autres sur le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le taux d'actualisation correspond au taux du marché, à la date d'évaluation, des titres de créance ayant des caractéristiques semblables au passif du régime. Le taux d'inflation correspond à l'écart entre le rendement, à la date d'évaluation, des obligations nominales à long terme et des obligations à rendement réel à long terme émises par le gouvernement canadien. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels. Les principales hypothèses économiques au 31 décembre se résument comme suit :

	2003	2002
Taux d'actualisation	5,70 %	5,90 %
Taux d'augmentation des salaires	3,35 %	3,05 %
Taux d'inflation	2,35 %	2,05 %

Les principales hypothèses économiques ont été modifiées à la suite de changements sur les marchés financiers en 2003. Ces modifications ont entraîné une augmentation nette de 5 525 M\$ (augmentation de 5 276 M\$ en 2002) de la valeur des prestations constituées. De plus, des modifications ont été apportées aux taux hypothétiques de retraite anticipée afin de refléter les résultats du régime depuis que l'âge d'admissibilité à une retraite anticipée est passé à 50 ans en 2001. Des modifications ont également été apportées au montant maximum hypothétique des prestations payables au titre des régimes de retraite agréés afin de refléter les changements du budget fédéral de février 2003, lesquels ont entraîné une hausse de la valeur des prestations constituées de 35 M\$ (néant en 2002). Ces modifications des hypothèses se sont traduites en une hausse nette de 5 560 M\$ (5 276 M\$ en 2002) de la valeur des prestations constituées.

b) Dispositions du régime

Aucune modification importante n'a été apportée au régime en 2003 et en 2002.

c) Gains et pertes actuariels

Les pertes actuarielles de 785 M\$ (211 M\$ en 2002) découlent des écarts entre les hypothèses actuarielles et les résultats réels.

6. PLACEMENTS DANS LES COENTREPRISES IMPORTANTES

Les placements en actions canadiennes non cotées en Bourse comprennent deux coentreprises importantes qui sont assujetties à deux contrats de participation prévoyant un contrôle conjoint : une participation de 58 % (49 % en 2002) dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE), et une participation de 50 % (50 % en 2002) dans Luscar Energy Partnership (Luscar).

MLSE exploite deux franchises sportives professionnelles, soit une franchise dans la Ligue Nationale de Hockey et une autre dans la National Basketball Association, et possède des installations sportives à Toronto. La quote-part revenant au régime de l'actif et du passif de MLSE au 31 décembre 2003 s'établissait à 807 M\$ (674 M\$ en 2002) et à 378 M\$ (245 M\$ en 2002), respectivement.

Luscar exploite des mines de charbon thermique bitumineux dans l'Ouest canadien. La production de charbon est vendue afin d'être utilisée dans la génération d'électricité au Canada et ailleurs. La quote-part revenant au régime du passif et de l'actif de Luscar au 31 décembre s'établissait à 840 M\$ (771 M\$ en 2002) et à 437 M\$ (518 M\$ en 2002), respectivement.

7. PLACEMENTS IMMOBILIERS

a) Placements immobiliers

Les placements immobiliers du régime, lesquels sont composés de placements liés aux biens immobiliers détenus ou gérés pour le compte du régime par La Corporation Cadillac Fairview Limitée, une filiale en propriété exclusive, s'établissent comme suit au 31 décembre :

(en millions de dollars)

	2003		2002	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Actif¹				
Biens immobiliers	10 002 \$	9 316 \$	11 183 \$	10 212 \$
Placements	246	265	641	600
Autres actifs	149	153	230	244
Total de l'actif	10 397	9 734	12 054	11 056
Passif				
Dette grevant les biens immobiliers	3 670	3 503	4 214	3 876
Autres passifs	532	423	560	421
Total du passif	4 202	3 926	4 774	4 297
Placements immobiliers, montant net	6 195 \$	5 808 \$	7 280 \$	6 759 \$

¹ Au 31 décembre 2003, les actifs en dollars américains ont été couverts au moyen d'un contrat de change à terme de gré à gré pour un montant nominal de 900 M\$ assorti d'une juste valeur de 13 M\$ ((18) M\$ en 2002).

² Au 31 décembre 2003, les passifs éventuels liés aux obligations de certains copropriétaires totalisaient 67,2 M\$ (68,2 M\$ en 2002). Toutefois, la quote-part des actifs revenant à chaque copropriétaire était disponible pour honorer ces obligations.

b) Bénéfice tiré des biens immobiliers

Le bénéfice tiré des biens immobiliers pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établit comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2003	2002
Produits		
Location	1 522 \$	1 686 \$
Placements	17	12
	<u>1 539</u>	<u>1 698</u>
Charges¹		
Exploitation des biens immobiliers	699	752
Frais généraux et administratifs	20	12
Autres	18	17
	<u>737</u>	<u>781</u>
Bénéfice d'exploitation <i>(note 8)</i>	802	917
Intérêts débiteurs <i>(note 8)</i>	(242)	(289)
	<u>560</u>	<u>628</u>
Gain net sur placement lié à l'actif des biens immobiliers	285	65
Gain net (perte nette) sur placement lié(e) à la dette grevant les biens immobiliers	162	(103)
Bénéfice net tiré des biens immobiliers	<u>1 007 \$</u>	<u>590 \$</u>

¹ Les honoraires de vérification de 1,1 M\$ (1,2 M\$ en 2002) engagés pour la vérification du portefeuille immobilier sont inclus dans les charges.

8. REVENU (PERTE) DE PLACEMENT

a) Revenu (perte) de placement avant répartition de l'incidence des contrats sur produits dérivés

Le revenu (la perte) de placement, avant la répartition de l'incidence des contrats sur produits dérivés et avant la répartition des gains et des pertes nets réalisés et non réalisés, de l'exercice terminé le 31 décembre s'établit comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2003	2002
Intérêts sur titres à revenu fixe		
Déventures	1 220 \$	1 301 \$
Titres du marché monétaire	106	98
Obligations	775	706
Intérêts débiteurs sur convention de rachat, montant net	(80)	(102)
Intérêts débiteurs sur swaps	(515)	(636)
Intérêts débiteurs sur biens immobiliers <i>(note 7b)</i>	(242)	(289)
	1 264	1 078
Dividendes		
Actions canadiennes	277	249
Actions américaines	113	70
Actions autres que nord-américaines	299	353
	689	672
Revenu de placements sensibles à l'inflation		
Bénéfice d'exploitation tiré des biens immobiliers <i>(note 7b)</i>	802	917
Titres à taux réel		
Canadiens	175	186
Américains	24	63
Infrastructure et bois d'œuvre	92	48
	1 093	1 214
	3 046	2 964
Gain net (perte nette) sur placements¹	8 378	(4 375)
Revenu (perte) de placement	11 424 \$	(1 411) \$

¹ Comprend des gains nets non réalisés de 6 676 M\$ (perte de 3 170 M\$ en 2002).

b) Revenu (perte) de placement

Le revenu (la perte) de placement par catégorie d'actifs, après répartition de l'incidence des contrats sur produits dérivés et des gains nets ou pertes, y compris le gain de change de 2 057 M\$ (111 M\$ en 2002), pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établit comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2003	2002
Titres à revenu fixe	2 931 \$	1 577 \$
Actions canadiennes	2 911	(986)
Actions américaines	336	(1 970)
Actions autres que nord-américaines	3 172	(2 533)
Placements sensibles à l'inflation	2 074	2 501
	11 424 \$	(1 411) \$

9. RENDEMENTS DES PLACEMENTS ET RENDEMENTS-ÉTALONS CONNEXES

Les rendements des placements et les rendements-étalons connexes par catégorie d'actifs pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établissent comme suit :

	2003		2002	
	Rendements des placements	Rendements- étalons	Rendements des placements	Rendements- étalons
Titres à revenu fixe ¹	18,8 %	10,8 %	8,6 %	5,1 %
Actions canadiennes	31,5	26,7	(7,7)	(12,4)
Actions américaines	6,3	5,3	(22,0)	(22,7)
Actions autres que nord-américaines	15,2	14,5	(16,0)	(16,5)
Placements sensibles à l'inflation	9,8	6,6	13,2	12,0
Rendement global du régime	18,0 %	13,5 %	(2,0) %	(4,8) %

¹ Y compris sa politique de couverture des devises, ses stratégies de rendement absolu internes et ses placements non traditionnels.

Les rendements des placements ont été calculés conformément aux méthodes reconnues par l'Association for Investment Management and Research et par l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite.

Le régime sélectionne des rendements qui seront utilisés pour évaluer l'efficacité du processus de gestion des placements. Le rendement de chaque catégorie d'actifs est comparé avec un rendement-étalon qui reflète les résultats des marchés dans lesquels investissent les gestionnaires, à l'exception des placements sensibles à l'inflation qui sont habituellement comparés à un rendement-étalon lié à l'inflation.

Le rendement global du régime est comparé avec un rendement-étalon composé exprimé en dollars canadiens obtenu en regroupant les rendements de référence exprimés en dollars canadiens de toutes les catégories d'actifs, tout en tenant compte de la pondération prévue dans la politique de composition de l'actif du régime. Le rendement global du régime tient compte des décisions stratégiques du régime en matière de répartition de l'actif et de la dette grevant les biens immobiliers.

10. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Les évaluations actuarielles réglementaires sont préparées périodiquement conformément à la *Loi sur le régime de retraite des enseignants* afin de déterminer les modalités de capitalisation du régime. Les participants actifs sont actuellement tenus de contribuer à raison de 7,3 % de la tranche de leur salaire couverte par le Régime de pensions du Canada, et de 8,9 % de l'excédent sur cette tranche. La Province et les autres employeurs versent des cotisations d'équivalence globale.

Les méthodes actuarielles utilisées pour établir les engagements de retraite réglementaires diffèrent de celles qui servent au calcul des montants présentés dans les états financiers. Les évaluations réglementaires s'inspirent de la méthode d'évaluation actuarielle décrite dans la *Loi sur le régime de retraite des enseignants* qui tient compte des prestations à constituer et des cotisations à verser après la date d'évaluation pour les participants du régime à compter de la date d'évaluation.

Selon la dernière évaluation réglementaire déposée auprès des autorités de réglementation, qui a été arrêtée au 1^{er} janvier 2003, l'excédent de capitalisation s'élevait à 1 540 M\$.

11. COTISATIONS

<i>(en millions de dollars)</i>	2003	2002
Participants		
Services courants	672 \$	643 \$
Rachats de services	21	21
	<u>693</u>	<u>664</u>
Province d'Ontario		
Services courants	664	626
Intérêts	42	50
Rachats de services	7	14
	<u>713</u>	<u>690</u>
Autres employeurs	12	11
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	17	18
	<u>29</u>	<u>29</u>
	<u>1 435 \$</u>	<u>1 383 \$</u>

12. PRESTATIONS

<i>(en millions de dollars)</i>	2003	2002
Rentes de retraite	2 969 \$	2 770 \$
Prestations de décès	159	152
Rentes d'invalidité	33	33
Transferts de la valeur actualisée	22	104
Remboursements	10	8
Transferts à d'autres régimes	6	9
	<u>3 199 \$</u>	<u>3 076 \$</u>

13. FRAIS D'ADMINISTRATION

a) Frais de placement

<i>(en millions de dollars)</i>	2003	2002
Salaires, incitatifs et charges sociales	95,2 \$	56,3 \$
Frais de gestion externes des placements	33,6	16,4
Locaux et matériel	9,1	9,1
Frais de garde	7,2	6,9
Services professionnels et de consultation ¹	7,9	9,6
Services d'information	6,4	6,0
Communications et déplacements	3,8	3,3
Frais de vérification réglementaire	0,7	0,5
Autres	1,0	1,1
Recouvrement de la taxe sur les produits et services	(2,8)	(3,8)
	<u>162,1 \$</u>	<u>105,4 \$</u>

¹ Les services professionnels et de consultation comprennent notamment les autres frais liés à la vérification de 0,4 M\$ (0,1 M\$ en 2002) et les frais non liés à la vérification de néant (0,1 M\$ en 2002) qui ont été versés aux vérificateurs du régime.

b) Frais liés aux services aux participants

<i>(en millions de dollars)</i>	2003	2002
Salaires, incitatifs et charges sociales	21,9 \$	21,2 \$
Locaux et matériel	7,1	8,5
Services professionnels et de consultation	2,1	1,7
Communications et déplacements	1,6	1,7
Rémunération du comité et du conseil	0,2	0,3
Frais de vérification réglementaire	0,2	0,2
Autres	0,8	0,9
Recouvrement de la taxe sur les produits et services	(0,4)	(1,0)
	33,5 \$	33,5 \$

c) Rémunération des membres du conseil et des comités

En avril 2003, les taux de rémunération des membres du conseil d'administration étaient révisés. Chaque membre du conseil reçoit des honoraires annuels de 7 500 \$, en plus d'un montant de 7 500 \$ à titre de membre du Comité des placements. Le président du conseil reçoit des honoraires additionnels de 25 000 \$ et chacun des présidents du Comité des placements, du Comité de gouvernance, du Comité ressources humaines et de la rémunération et du Comité de vérification et d'actuariat reçoit des honoraires additionnels de 4 000 \$.

Les honoraires versés pour chaque présence aux réunions des comités et aux autres réunions admissibles sont de 625 \$.

Les honoraires pour les réunions du conseil sont généralement combinés aux honoraires du Comité des placements et s'établissent à 1 250 \$ par jour. Le président du Comité d'appel reçoit des honoraires additionnels de 625 \$ pour chacune des réunions et des audiences du Comité d'appel auxquelles il a assisté, jusqu'à concurrence de six par année.

Les administrateurs ne reçoivent pas d'avantages supplémentaires autres que les dépenses habituelles pour déplacement, les repas et l'hébergement, au besoin.

d) **Rémunération des cadres**

Ce tableau présente une information complète sur le salaire de base, la prime annuelle, les incitatifs à long terme et toute autre rémunération gagnés en 2001, en 2002 et en 2003 par le chef de la direction et les quatre autres cadres supérieurs dont la rémunération est la plus élevée, à l'exception des filiales. Towers Perrin agit à titre de conseiller aux fins de la rémunération auprès du conseil.

Nom et poste principal	Année	Salaire de base	Prime annuelle ¹	Incitatifs à long terme ²	Assurance temporaire collective	Autre rémunération
Claude Lamoureux	2003	434 169	590 100	1 028 600	846	9 600 ³
Président et	2002	422 000	567 600	973 400	885	9 620
chef de la direction	2001	410 769	543 400	957 400	1 017	9 600
Robert Bertram	2003	338 246	648 300	703 700	659	14 562 ⁴
Vice-président	2002	326 115	624 000	618 100	684	14 323
directeur, placements	2001	316 538	554 600	876 200	784	14 125
Neil Petroff	2003	227 038	457 400	467 400	442	–
Vice-président principal,	2002	220 299	434 100	364 900	462	–
indices d'actions	2001	214 846	419 600	629 400	532	–
internationales, valeurs à revenu fixe et opérations sur devises						
Brian Gibson	2003	225 615	454 600	397 000	440	–
Vice-président principal,	2002	209 708	438 200	282 300	438	–
titres actifs mondiaux	2001	196 615	397 200	275 900	486	–
Morgan McCague	2003	218 892	414 200	437 800	426	–
Vice-président principal,	2002	212 769	398 400	393 500	446	–
placements quantitatifs	2001	206 154	391 000	565 000	510	4 000 ⁵

¹ Les primes annuelles destinées aux professionnels en matière de placement sont fondées sur une combinaison du rendement de la caisse dans son ensemble, du rendement des catégories d'actifs et du rendement individuel. Le rendement des placements est mesuré selon la valeur en dollars ajoutée par rapport aux points de référence existants. L'excédent par rapport aux points de référence est calculé sur quatre périodes annuelles de rendement. Les participants peuvent obtenir des primes annuelles correspondant à 0 à 5 fois le montant visé relatif à leur poste selon les résultats du rendement sur la période de quatre ans. Les primes annuelles destinées aux autres cadres sont fondées sur l'atteinte des objectifs annuels de la société et des divisions.

² Le régime incitatif de placement à long terme prévoit des octrois initiaux en espèces aux participants fondés sur le pourcentage du salaire de base annuel au début de la période de rendement, plus une prime annuelle à compter de l'année précédant la période de rendement. Les octrois initiaux augmentent selon le taux de rendement absolu de la caisse dans son ensemble et un multiplicateur de rendement, fondé sur le rendement de la valeur en dollars ajoutée totale des catégories d'actifs et de la caisse par rapport à un point de référence existant. Le multiplicateur maximum du rendement de la caisse et des catégories d'actifs combinés s'établit à cinq pour toutes les périodes de rendement jusqu'à la période 2002–2003 inclusivement. En ce qui a trait à la période de rendement 2001–2004, le multiplicateur maximum du rendement de la caisse et des catégories d'actifs combinés augmente à 10.

À la suite d'un examen concurrentiel effectué en 2003, les octrois initiaux en vertu du régime incitatif de placement à long terme seront réduits de 25 % à 33 %, en commençant par la période de rendement 2004–2007.

³ Allocation pour voiture.

⁴ Inclut une allocation pour voiture annuelle de 8 000 \$ plus un versement au titre de congés annuels accumulés.

⁵ Versement au titre de congés annuels accumulés.

e) **Rentes de retraite**

Les cadres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario participent au Public Service Pension Plan (PSPP) et au Public Service Supplementary Benefits Account (SBA). Ces régimes combinés fournissent des rentes de retraite indexées équivalant à 2 % du salaire de base annuel moyen du cadre pour les cinq meilleures années, et ce, pour chaque année de service, moins une formule d'intégration du Régime de pensions du Canada. Les prestations prévues par ces régimes combinés sont plafonnées au salaire de base atteint parallèlement à la cotisation de retraite maximale en vertu des règlements de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les prestations combinées fournies en vertu du PSPP et du SBA se résument comme suit :

Gains moyens ouvrant droit à une pension	Années de service			
	15	20	25	30
150 000 \$	40 975 \$	54 633 \$	68 292 \$	81 950 \$
200 000	55 975	74 633	93 292	111 950
216 700	60 985	81 313	101 642	121 970
250 000	60 985	81 313	101 642	121 970
300 000	60 985	81 313	101 642	121 970
350 000	60 985	81 313	101 642	121 970

En 2003, les cadres gagnant des salaires annuels supérieurs à 216 700 \$ participaient également à un régime par répartition non enregistré, le Supplemental Employee Retirement Plan (SERP). Ce régime fournit des prestations de retraite non indexées équivalant à 2 % du salaire annuel moyen du cadre pour les trois meilleures années, et ce, pour chaque année de service, moins la rente de retraite annuelle initiale à laquelle le cadre a droit en vertu du PSPP et du SBA combinés.

Pour les cadres occupant un poste de vice-président directeur ou supérieur, le salaire annuel moyen comprend un pourcentage de la prime annuelle, soit 20 % par année jusqu'à concurrence de 100 %.

Pour les cadres occupant un poste de vice-président principal qui ont atteint l'âge de 55 ans, le salaire annuel moyen comprend un pourcentage de la prime annuelle, soit 10 %, par année jusqu'à concurrence de 50 %.

Le total du passif cumulatif futur pour les prestations constituées du régime SERP au 31 décembre 2003 se chiffrait à 5,6 M\$ (3,1 M\$ en 2002).

14. CONVENTION DE RETRAITE

La convention de retraite (CR) a été établie dans une entente intervenue entre la Province d'Ontario et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (les corépondants). Elle prévoit pour les participants certaines prestations qui leur seraient servies au titre du régime de retraite agréé si ce n'était des modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et à ses règlements; ces modifications ont pour effet de limiter les prestations prévues par un régime agréé au titre des périodes de service postérieures à 1991.

La CR est administrée en fiducie distincte du régime de retraite agréé. Les corépondants ont nommé le Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario fiduciaire de la CR.

La CR constituant une fiducie distincte, l'actif net disponible pour le service des prestations et la valeur des prestations constituées et le déficit, présentés ci-après, n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers du régime de retraite agréé.

La CR est financée par répartition d'une partie des cotisations que les enseignants, la Province d'Ontario ainsi que les écoles privées et organismes désignés versent au conseil. Cette partie est calculée selon un pourcentage que l'actuaire indépendant du conseil fixe périodiquement de manière à couvrir les prestations à servir pendant les douze prochains mois. En raison de la politique de capitalisation que les corépondants ont adoptée, l'actif continuera d'être sensiblement inférieur au passif.

De plus, comme il est difficile de prévoir le montant des prestations à verser au cours des douze prochains mois, il est possible que l'actif ne suffise pas à les couvrir. En pareil cas, les prestations seront suspendues, et les cotisations seront majorées pour financer les versements échus au titre de la CR.

Les états financiers sommaires de la CR, au 31 décembre, se présentent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2003	2002
ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		
ET DES PRESTATIONS CONSTITUÉES ET DU DÉFICIT		
Actif net disponible pour le service des prestations		
Actif	6 418 \$	2 695 \$
Passif	(1 195)	(546)
	<u>5 223 \$</u>	<u>2 149 \$</u>
Prestations constituées et déficit		
Prestations constituées	157 977 \$	474 670 \$
Déficit	(152 754)	(472 521)
	<u>5 223 \$</u>	<u>2 149 \$</u>
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		
Cotisations	4 868 \$	1 422 \$
Revenu de placement	3	5
	<u>4 871</u>	<u>1 427</u>
Prestations versées	1 729	1 238
Charges	68	103
	<u>1 797</u>	<u>1 341</u>
Augmentation de l'actif net	<u>3 074 \$</u>	<u>86 \$</u>

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations constituées sont conformes aux hypothèses utilisées par le régime, sauf que le taux d'actualisation supposé a été ajusté afin de refléter l'incidence de l'impôt remboursable de 50 % en vertu de la CR.

La valeur estimative des prestations constituées est très sensible aux augmentations de salaire, tant réelles qu'hypothétiques. Toute révision de l'hypothèse relative au taux d'augmentation des salaires influera fortement sur le passif relatif aux prestations futures. De plus, les prévisions quant au passif de la CR comportent un degré élevé d'incertitude étant donné la variation du nombre des futurs participants ainsi que les modifications aux règlements de l'impôt sur le revenu relatifs aux rentes. L'augmentation des rentes de retraite maximales pouvant être versées en vertu d'un régime de retraite enregistré qui a été annoncée dans le cadre du budget fédéral en février 2003 a réduit d'environ 356 M\$ la valeur des prestations de retraite constituées en vertu de la CR.

15. ENGAGEMENTS

Le régime s'est engagé à effectuer des opérations de placement dont le financement pourrait s'étendre sur quelques années conformément aux modalités convenues. Au 31 décembre 2003, ces engagements éventuels s'établissaient à 4 579 M\$ (5 047 M\$ en 2002).

16. GARANTIES ET INDEMNISATIONS

Le régime prévoit que les membres du conseil, les employés et certaines autres personnes seront indemnisés à l'égard des frais engagés dans le cadre de poursuites intentées contre eux. De plus, dans le cours normal des activités, le régime peut, dans certaines circonstances, accepter d'indemniser une contrepartie. En vertu de ces ententes, le régime peut être tenu de verser une compensation aux contreparties au titre des coûts engagés en raison de diverses éventualités, comme, par exemple, des réclamations fondées en droit ou des modifications aux lois et règlements. Le nombre de ces ententes, la variété des indemnités et leur nature imprévisible empêchent le régime de faire des estimations raisonnables quant au montant maximum qui pourrait devoir être versé à toutes ces contreparties. À ce jour, aucun paiement n'a été effectué en vertu de ces indemnités autres que des frais juridiques versés à des employés s'établissant à environ 20 000 \$ tant en 2003 qu'en 2002.